



L'Association **PRIARTEM**, (*Pour une Réglementation des Antennes Relais de Téléphonie Mobile*) a été créée en 2000, avec pour objet, de veiller à une implantation des antennes-relais de téléphonie mobile respectueuse des conditions de vie et de santé de tous. Elle a été la première association, au niveau national, à faire émerger ce problème. Elle a élargi son champ de préoccupation en 2004 à l'ensemble des technologies de télécommunications sans fil, téléphones portables, WiFi, Wimax....



Electrosensibles de France

Créé en 2008 par des victimes d'électrohypersensibilité, le **Collectif des Electrosensibles de France** a pour objectifs la reconnaissance et la défense des personnes atteintes d'hypersensibilité électromagnétique (EHS - SICEM) Il œuvre pour l'amélioration de la connaissance de cette maladie environnementale sur les plans scientifique, médical, social et sociétal, pour sa prise en charge et sa prévention par les acteurs de la santé et du handicap, pour l'information des personnes atteintes et de leur entourage concernant la défense de leurs droits, et pour le développement de l'entraide. Le collectif est le référent pour les questions d'EHS au sein de Priartem.



En 2014, dans le but d'élargir son champ d'action et de marquer son orientation sur la problématique "Ondes / Santé / Environnement," l'association Priartem a voté de nouveaux statuts et a changé l'intitulé de son acronyme, qui se décline dorénavant comme suit : ***Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques.***



En 2014 également, le Collectif des Electrosensibles de France est intégré à Priartem et devient désormais **Les Electrosensibles de France**, partie intégrante de Priartem, mais entité conservant une autonomie d'expression et de communication, sous la responsabilité du Président de l'association.

Le logo a également évolué, prenant en compte l'intégration des Electrosensibles de France.

